

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 septembre 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme JUBAN (pouvoir M. MARTIN) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Petite enfance – Création d'un 4<sup>ème</sup> relais assistantes maternelles – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF – demande de subvention**

Madame Avena, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon gère trois relais assistantes maternelles dont les missions consistent à informer, et à favoriser les rencontres et les échanges entre les parents, les assistantes maternelles et les enfants.

Afin de mieux couvrir l'ensemble du territoire dijonnais, il est prévu d'ouvrir un 4<sup>ème</sup> relais assistantes maternelles dans le quartier Mansart à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce relais pourrait être installé au rez de chaussée d'un immeuble situé 12 boulevard Mansart, loué à Dijon Habitat .

Les locaux nécessitent quelques travaux d'aménagement et de mise aux normes, dont le montant est estimé à 33 500 € HT. Par ailleurs un budget de l'ordre de 10 000 € est nécessaire pour le premier équipement de ce nouveau service.

Ces travaux et cet équipement sont susceptibles d'être éligibles à une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèche (PPICC) à hauteur de 80% du coût hors taxes des travaux subventionnables.

Le relais assistantes maternelles Mansart fera par ailleurs l'objet d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Il sera accompagné financièrement pour son fonctionnement, au titre de ce dispositif d'une part par « la prestation enfance », et d'autre part par « une prestation relais assistantes maternelles » sous réserve que soit conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or une convention d'objectifs et de financement.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 – décider la création d'un 4<sup>ème</sup> relais assistantes maternelles dans le quartier Mansart à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et son installation dans un local de Dijon Habitat ;
- 2 - m'autoriser à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or une convention d'objectifs et de financement au titre de la prestation de service relais assistantes maternelles ;
- 3 – solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération au taux maximum ;
- 4 – m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 56**

**Abstentions : 3**